

PROCÉDURE POUR PROCÉDER AU PAIEMENT DES EFFETS SCOLAIRES

Chers parents,

Voici la procédure détaillée à suivre pour faire le paiement par internet pour les effets scolaires.

1. Accéder au site Internet de votre institution financière

- Banque HSBC
- Banque de Montréal Banque Laurentienne
- Banque Nationale Banque Royale
- Banque Scotia Banque TD
- Caisses Populaires Desjardins
- Tangerine



2. Faire l'ajout d'une facture ou d'un fournisseur

3. Sélectionner le fournisseur **CSSDM – Effets scolaires**

Attention : D'autres fournisseurs du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) existent. S'assurer de choisir celui correspondant aux effets scolaires. Aussi, prendre note qu'en raison du récent changement de nom, il est possible que le fournisseur soit encore au nom de la Commission scolaire de Montréal sous CSDM-Effets scolaires.

4. Inscrire le **numéro de référence** indiqué sur l'état de compte en haut à gauche sans tirets et sans espace. **Le numéro contient 20 caractères alphanumériques et commence par E.**

5. Effectuer le paiement selon la procédure habituelle de votre institution financière. Prévoir un délai de 3 à 5 jours pour le traitement de votre paiement.

Il est obligatoire d'effectuer un paiement par enfant.

Un numéro de référence distinct, par enfant, est attribué à chacun des payeurs car le père et la mère ont des numéros de références différents. Le de référence est spécifique à une école. **Lors d'un changement d'école, un numéro de référence différent vous sera attribué par la nouvelle école.** Si vous avez besoin d'aide pour effectuer votre paiement Internet, vous devez communiquer avec le service à la clientèle de votre institution financière. Pour toute autre question, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat de l'école.